

une position intermédiaire entre les Etats de l'ancien régime et ceux qui furent établis par le régime constitutionnel de 1841. Par analogie avec les Etats de l'ancien régime, une députation gérait les affaires courantes pendant les intervalles des séances ; elle était présidée par le gouverneur.

Emmanuel Servais a consacré plusieurs pages de son autobiographie à la situation économique et sociale bien désastreuse du Grand-Duché vers 1820 (31). La Coutume luxembourgeoise avait interdit aux manants de se réunir pour discuter des doléances contre leurs seigneurs, ce qui n'avait pas empêché les villageois de plusieurs régions du Duché de se réunir en 1752 dans des assemblées probablement tumultueuses pour revendiquer l'exécution immédiate d'une nouvelle ordonnance qui limitait les droits seigneuriaux. Le 28 octobre 1818, Willmar reçut dans son bureau une députation d'une trentaine d'ouvriers et d'artisans de la capitale qui lui demandèrent l'interdiction de l'exportation de grains et de pommes de terre en France, et de la distillation de grains. Dans son rapport au ministère de police de la Haye, le gouverneur releva l'attitude correcte et respectueuse de ces hommes du peuple (32).

D'après les instructions du Roi Grand-Duc, Willmar devait visiter chaque année une partie du pays, de façon que chaque commune reçût sa visite une fois tous les quatre ans. Müllendorff a insisté sur l'importance des rapports sur ces tournées en tant que source pour l'histoire du Grand-Duché sous Guillaume I^{er}. Ces documents ne nous montrent pas l'homme, ils ne constituent nullement un journal de voyage révélant le caractère, les goûts, les intérêts de son auteur, mais comme la correspondance du substitut agent national et du sous-préfet Willmar, ils nous montrent un administrateur consciencieux et probe, soucieux du bien-être de ses administrés, et désireux d'inspirer à ses collaborateurs locaux l'intérêt pour le bien public. En les lisant, on a l'impression qu'à ses yeux, les fonctions qu'il exerçait sous le Roi Grand-Duc ne différaient guère de celles qu'il avait exercées comme sous-préfet de Bitbourg sous Napoléon, bien que la transformation de l'ancien Département des Forêts en Grand-Duché de Luxembourg eût bouleversé complètement la situation économique du pays.

Il convient de remarquer que ces rapports n'étaient pas adressés au monarque, mais à la députation des Etats, dont les pouvoirs étaient bien limités. Il en résulte aussi que le gouverneur du Grand-Duché était un bureaucrate bien méticuleux qui admonestait sévèrement les braves bourgmestres des communes villageoises qui étaient généralement des conservateurs très négligents de leurs archives, mais il préférait prendre ses renseignements sur les lieux mêmes. En écoutant patiemment les doléances des conseils des villes et des bourgmestres ruraux, en causant avec des curés, des paysans, des ouvriers travaillant

(31) Autobiographie de feu Emmanuel Servais, ancien Ministre d'Etat, p. 4.

(32) M. Albert Calmes : Une députation ouvrière à Luxembourg en 1818. Article publié dans la Warte du 29 avril 1959.